



Une initiative de

Avec l'appui de



APPEL A PROJETS

« SOUTENIR LA JEUNESSE EN MEDITERRANEE »

- Règlement 2021 -

L'appel à projets « Soutenir la Jeunesse en Méditerranée - 2021 » est une initiative conjointe du Gouvernement de la Principauté de Monaco¹ et du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères². Cette deuxième édition s'inscrit dans la dynamique du Dialogue des deux rives et de la signature à Marseille le 23 juin 2019 des « Engagements pour une nouvelle ambition en Méditerranée » par les Ministres des Affaires Étrangères du 5+5 (Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie).

L'édition 2021 de cet appel à projets est mise en œuvre par l'ONG monégasque, ILLIS – initiatives pour le développement.

¹ Direction de la Coopération internationale

² Délégation Interministérielle à la Méditerranée et Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

1. OBJECTIF

Le présent appel à projets « Soutenir la Jeunesse en Méditerranée - 2021 » a pour objectif de **favoriser le partenariat entre des organisations de la société civile (OSC) de Méditerranée mettant en œuvre des initiatives originales portées par et pour la jeunesse.**

Cet appel à projets ambitionne :

- La création de synergies entre les organisations de la société civile des deux rives de la Méditerranée œuvrant en faveur de la jeunesse et,
- L'identification et le développement d'approches et d'initiatives innovantes.

2. ELIGIBILITE

Les organisations de la société civile éligibles ainsi que les entités publiques ou privées œuvrant pour des projets à impact social, en Algérie, en Espagne, en France, en Italie, au Liban, en Libye, à Malte, au Maroc, en Mauritanie, à Monaco, au Portugal et en Tunisie sont invitées à soumettre des projets dans au moins un des champs suivants :

- Éducation et culture,
- Formation professionnelle,
- Insertion socio-économique,
- Mobilité (rencontres et échanges de pratiques entre acteurs de la jeunesse),
- Entreprenariat social et solidaire.

Les projets devront être soumis en principe par un consortium constitué de partenaires³ des rives Sud et Est de la Méditerranée et d'un partenaire de la rive Nord, avec les conditions suivantes :

- **Le partenaire de la rive Sud ou Est de la Méditerranée des pays suivants : Algérie, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie** sera porteur du projet et aura à ce titre la responsabilité de la gestion de la subvention et de la représentation du consortium auprès d'ILLIS.
- Le partenariat associera un **partenaire de la rive Nord des pays suivants : Espagne, France, Italie, Malte, Monaco et Portugal.**
- Sont fortement encouragés à participer à cet appel à projets : les organisations de la société civile (OSC) portées par des jeunes et œuvrant pour les jeunes en situation de

³ le partenaire peut être une organisation de la société civile ou une entité publique ou privée œuvrant pour des projets à impact social

précarité ou de discrimination, avec une attention particulière pour l'égalité femmes-hommes, ainsi que les OSC affiliées à des réseaux de jeunes.

- Les entreprises sociales et solidaires sont également éligibles.
- Les candidats qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions administratives ⁴ ne seront pas éligibles.
- Une même OSC ne peut présenter qu'un seul projet en chef de file mais peut s'associer comme partenaire à plusieurs consortiums.
- Le consortium d'OSC devra apporter un cofinancement de 10% du montant total du projet. Les valorisations (quote-part de la rémunération du personnel, mise à disposition de matériels ou de locaux, mobilisation d'autres fonds propres, frais de fonctionnement...) sont acceptées, et peuvent être celles de seulement l'une des OSC ou de tous les membres du consortium.

3. FINANCEMENT & CALENDRIER

Une enveloppe budgétaire globale de 340.000 € est allouée par les partenaires institutionnels à cet appel à projets.

Les initiatives retenues par le comité de sélection bénéficieront d'une subvention pouvant atteindre un montant maximum **de 15.000€**. Pour rappel, un cofinancement effectif à hauteur de 10% minimum sera présenté par le consortium.

Le calendrier de cet appel à projets est le suivant :

Lancement de l'appel à projets	Lundi 1er février 2021
Clôture de l'appel à projets	Lundi 15 mars 2021 à 23h (heure de Paris)
Information des soumissionnaires	Début juin 2021
Contractualisation et lancement des projets	Juin - Juillet 2021
Clôture des projets	Deuxième semestre 2022

La durée de réalisation des projets n'excédera pas 12 mois.

⁴ Se référer ci-dessous au point 5. Dépôt de candidature

Dans le cadre du Dialogue des deux rives, un événement fédérateur, mobilisant les sociétés civiles et la jeunesse du pourtour méditerranéen autour de projets, de propositions et de solutions innovantes pour l'avenir de la région, sera organisé à l'automne 2021.

4. CRITERES DE SELECTION

Les projets proposés devront :

- S'inscrire dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation professionnelle, l'insertion socio-économique, la mobilité, et l'entrepreneuriat social et solidaire.
- Concourir à la réalisation d'au moins un Objectif de Développement Durable adopté par les Nations Unies en 2015 ([ODD](#)). Les projets répondant aux ODD suivants sont fortement encouragés : *ODD 1 « Pas de pauvreté », ODD 4 « Éducation de qualité », ODD 5 « Égalité entre les sexes », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 15 « Vie terrestre ».*

Les critères d'appréciation seront les suivants :

- Le projet doit être en conformité avec les politiques publiques et sectorielles du pays où le projet est mis en œuvre.
- Le projet doit tenir compte des **publics les plus vulnérables** (notamment les populations confrontées à la pauvreté, à la déscolarisation, au chômage, au handicap, aux situations de conflit, à la violence, etc.).
- Le projet devra démontrer sa pertinence : les activités et les partenariats présentés seront cohérents avec les objectifs du projet dans le contexte de mise en œuvre.
- Le descriptif du projet, ses objectifs, ses activités et son budget seront clairs et précis.
- Le projet prendra en compte l'égalité entre les femmes et les hommes ([marqueur genre 1 de l'OCDE à minima](#))⁵ ainsi que la dimension environnementale.
- Le projet veillera à associer des acteurs locaux à la mise en œuvre des activités.
- Les projets proposant une démarche innovante ou originale se verront attribuer un bonus.
- Le projet comprendra des activités de capitalisation et de partage d'expérience, et proposera des actions de communication et de valorisation.

⁵ La référence marqueur 1 de l'OCDE signifie que l'égalité des sexes est un objectif important, mais pas la principale raison d'entreprendre le projet.

- Tous les documents de diffusion et les actions de communication réalisés dans le cadre des projets financés mettront en évidence l'appui des parties prenantes en mentionnant leurs noms et logos.

Important : Les activités du projet ne peuvent en aucun cas être liées à des actions de prosélytisme religieux ou de propagande politique.

5. DEPOT DE CANDIDATURE

1. Le dossier de candidature est à télécharger sur le site www.jmed-aap.org
2. Il doit être dûment complété
3. et envoyé avant le **Lundi 15 mars 2021 à 23h (heure de Paris)** par mail à l'adresse suivante : aap2021@jmed-aap.org
Les fichiers trop lourds peuvent être envoyés à cette même adresse email via la plateforme WeTransfer

Les propositions doivent être rédigées en français de préférence. Celles rédigées en anglais seront également acceptées.

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants :

Éléments administratifs

1. Pour chaque OSC :
 - Les statuts
 - L'enregistrement des statuts auprès des autorités compétentes
 - La liste des membres
 - La composition du bureau de l'association
 - Le budget de fonctionnement détaillé de l'association pour l'année en cours et l'année précédente
 - Le procès-verbal de la dernière assemblée générale OU le dernier rapport moral et financier
 - Le CV ou une courte biographie des principaux interlocuteurs du projet

Les candidats sont priés de fournir uniquement ces 7 éléments au format PDF exclusivement.

2. Pour les autres organismes (entités publiques ou privées) :

- Les statuts - *format PDF* -
- L'inscription au Registre de commerce (pour les entités du secteur privé) – *format PDF*

Tous les documents administratifs susmentionnés sont aussi acceptés dans la langue du pays d'origine.

3. La/les lettre(s) d'engagement des partenaires techniques et / ou financiers du projet selon le modèle indiqué dans le dossier de candidature à télécharger
4. Les informations bancaires de l'organisme porteur du projet (joindre un RIB formel de la banque)

Description du projet

5. Le formulaire de description du projet dûment renseigné (à renvoyer en format Word exclusivement)
6. Un chronogramme prévisionnel conforme aux activités proposées par le projet

Budget du projet

7. Le budget prévisionnel détaillé selon le modèle fourni dans le dossier de candidature :
 - Il doit être exprimé en euros
 - Les subventions doivent concourir au financement des dépenses nécessaires à la bonne exécution du projet, elles devront être réelles, raisonnables et justifiées

4. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS & OPERATEUR

Direction de la Coopération Internationale du Gouvernement de la Principauté de Monaco : la DCI est la structure du Gouvernement de la Principauté de Monaco en charge de l'Aide Publique au Développement monégasque. Son action, visant à lutter contre la pauvreté, s'articule autour de quatre domaines : la santé, la sécurité alimentaire, l'insertion socio-économique et l'éducation. L'un de ses programmes phares est la création d'emplois, tout particulièrement en Méditerranée. Il est à noter que dans le cadre de cet appel à projets, la DCI s'appuiera sur le réseau des consulats honoraires de Monaco dans les pays concernés.

Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE/DGM/CIV) : la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats anime les relations avec les acteurs non étatiques français et étrangers impliqués dans les relations internationales dans des matières relevant des compétences de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement

et du développement international du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Elle est en charge du dialogue, de l'appui et de la conduite des politiques impliquant les sociétés civiles en France, dans le cadre européen et le reste du monde. Elle assure le secrétariat du conseil national du développement et de la solidarité internationale. Elle promeut la concertation et l'appui auprès des représentants des acteurs non étatiques locaux. Elle pilote, avec les différents opérateurs concernés, les appuis aux initiatives des ONG françaises. A ce titre, elle contribue à l'élaboration et est chargée du suivi du volontariat de solidarité internationale, du service civique à l'étranger et des partenariats multi-acteurs.

Délégation Interministérielle à la Méditerranée : Le Délégué Interministériel à la Méditerranée est placé sous l'autorité du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères. Sans préjudice des attributions exercées par le Secrétariat général des affaires européennes, le Délégué interministériel à la Méditerranée anime et promeut les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la France en direction de la rive Sud de la Méditerranée, tant au sein des services de l'Etat qu'entre ces services et les autres personnes, publiques ou privées. Pour l'exercice de ses missions, le Délégué interministériel à la Méditerranée s'appuie sur les services et organismes placés sous l'autorité du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Il peut faire appel, en tant que de besoin, aux services des autres ministères. Il dispose de personnels mis à disposition par les ministres ou les établissements publics de l'Etat. Il peut également recourir à un nombre limité de contractuels. La gestion administrative et budgétaire est rattachée au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

ILLIS – initiatives pour le développement : Partenaire d'exécution de cet appel à projets, ILLIS est chargée par la DCI/Monaco de l'organisation, du lancement, de la contractualisation et du suivi de l'appel à projets. ILLIS est une association indépendante, apolitique et non confessionnelle, de droit monégasque créée en avril 2016. Elle est dédiée au soutien et au financement de micro-projets de solidarité internationale dans les domaines de l'enfance précaire, de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes. ILLIS intervient à Madagascar, au Mali et au Maroc.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Toutes questions éventuelles sont à adresser via le formulaire contact sur

www.jmed-aap.org
